

# NEWSLETTER

FÉVRIER 2025

NUMÉRO 4

“  
Créons du lien  
et avançons  
ensemble  
”

## DANS CE NUMÉRO :

- TAUX DE REMPLACEMENT DU CONGÉ PATERNITÉ
- HEURES SUPPLÉMENTAIRES CONTRACTUALISÉES
- CONGÉS ESTIVAUX ET BOÎTE À OUTILS
- MODALITÉS DE RECRUTEMENT AU CHU DE POITIERS



Dorénavant au CHU de Poitiers  
le taux de remplacement  
du congé paternité sera calqué  
sur celui du congé maternité,  
à 100% dans les secteurs du soins  
et à 80% dans les autres secteurs.



**LE DISPOSITIF DES HEURES  
SUPPLÉMENTAIRES CONTRACTUALISÉES  
EST EN PAUSE POUR 2025  
FAUTE DE DÉCRET**



**100% CNI  
NICOLAS CARTAIS  
TECHNICIEN DE LABORATOIRE**

REJOIGNEZ-NOUS !



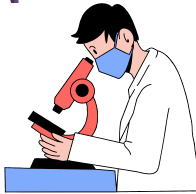
Nicolas CARTAIS a intégré la CNI en 2020 pour défendre, dans un premier temps, les conditions de travail de ses collègues. Aux dernières élections du bureau départemental de 2024, les adhérents de la CNI lui ont accordé leur confiance sur le poste de Président de la VIENNE pour défendre cette fois-ci tous les professionnels exerçant dans les différentes structures du département. Un véritable défi !



## CONGÉS ESTIVAUX ET “BOITE À OUTILS”

Suite au préavis de grève déposé par le Syndicat CNI en juin 2024, la Direction va diffuser à tous les cadres et à tous les agents un document intitulé “boite à outils” qui permettra, dans chaque service, de définir les bases des modalités de gestion des congés estivaux. Une réunion de concertation OBLIGATOIRE doit avoir lieu en février, entre l'encadrement et l'équipe pour acter les solutions choisies parmi la liste non exhaustive donnée. Vous pouvez proposer (cadres et agents) d'autres solutions que celles listées par la Direction. Ces suggestions doivent respecter les règles de base de gestion du temps de travail.

## LES MODALITÉS 2025 DE RECRUTEMENT AU CHU DE POITIERS



Grades	Contrats au recrutement	Commentaires
<b>Adjoint Administratif</b> site de Poitiers Pôles cliniques et Médico-Technique	CDI d'emblée (essai du dispositif pendant 6 mois) Stagiairisation au bout entre 36 et 40 mois	En 2025, mise en stage de tous les agents recrutés jusqu'au 31/12/2022
<b>Adjoint Administratif</b> autres sites et secteurs	CDD 24 mois puis CDI Stagiairisation entre 36 et 40 mois	
<b>OP / Conduct. Ambulancier</b>	CDD 24 mois puis CDI	Concours pour mise en stage
<b>ARM</b>	CDI d'emblée	Concours pour mise en stage
<b>IDE</b>	CDI d'emblée puis mise en stage entre 24 et 28 mois	Stagiairisation d'emblée pour certains pôles*
<b>Aide-Soignant</b>	CDI d'emblée puis mise en stage entre 24 et 28 mois	
<b>Tech de Laboratoire</b>	CDI d'emblée puis mise en stage entre 24 et 28 mois	
<b>Manip Radio / Sage-Femme</b>	CDI d'emblée puis mise en stage à 1 an	
<b>Ergo / Diét. / Assist. Sociale</b>	CDD ou CDI d'emblée selon les secteurs ou postes	Mise en stage au cas par cas
<b>APA</b>	CDD 1 an puis CDI	Stagiairisation sur concours
<b>AMP et AES</b>	CDD 24 mois puis CDI mise en stage à 28 mois	
<b>Préparateurs en Pharmacie</b>	CDD ou CDI si poste vacant	Mise en stage uniquement pour les Prép. en Pharm. diplômés hospitaliers
<b>Psychologues</b>	CDD ou CDI au cas par cas Pas de titularisation sur ce grade	
<b>ASH / AEQ</b>	CDD 24 mois puis CDI Pas de titularisation sur ces grades	Accès au concours OPQ ou promo pro AS
<b>AAH / Ingénieur</b>	CDI ou remplacement en CDD	Selon les postes, concours pour mise en stage
<b>Adj. des Cadres / TSH / TH</b>	CDI ou remplacement en CDD	Selon les postes, concours pour mise en stage
<b>Personnel de Recherche</b>	CDD maxi pendant 6 ans puis CDI Pas de titularisation sur cette fonction	

\* Blocs / Gériatrie / Neuro-Sciences Locomoteur / DUNE / Châtelleraut hors Soins Critiques et Urgences / Loudun et Montmorillon hors Urgences